

**GROUPE DE TRAVAIL RELATIF A L'EMPLOI DANS LES ÉCOLES NATIONALES
SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE**

RÉUNION N°4 DU 15 SEPTEMBRE 2016

Compte-rendu synthétique

Participants :

Pour la direction générale des patrimoines :

Agnès Vince, directrice du service de l'architecture

Christian-Lucien Martin, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

Jean-François Briand, adjoint au sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

Flore Goddet, Chef du bureau des ressources humaine de la direction générale des patrimoines

Paule Immath, bureau des ressources humaine de la direction générale des patrimoines

Carole Etienne-Boisseau, mission dialogue social de la direction générale des patrimoines

Kevin Thiery, mission dialogue social de la direction générale des patrimoines

Nathalie Mezureau, directrice de l'école de Lyon

Sara Reichert, directrice adjointe de l'école architecture Strasbourg

Pour le secrétariat général :

Stéphanie Ricatti, adjointe au chef du bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire (SRH)

Pour les organisations syndicales :

Valérie Renault, CGT-culture

Nicolas Monquaut, CGT-culture

Dominique Dehais, CGT-culture

Vincent Lefort, CGT-Culture

Patrick Bottier, Sud-culture solidaires

Jean Chapellon, UNSA

Michèle Ducret, CFDT-culture

Guillemette Morel Journel, CFDT-culture

Excusés :

François Brouat, directeur de l'école de Paris-Belleville

Agnès Vince rappelle que cette réunion s'inscrit dans la prolongation des réunions déjà initiées sur les modalités d'accès à l'emploi titulaire des enseignants non titulaires dans le cadre de la réforme générale envisagée. La directrice signale également la tenue d'une réunion au Cabinet le 26 juillet 2016 avec les organisations syndicales, et indique qu'une nouvelle réunion, dans le même format, est prévue fin septembre.

La CGT-culture rappelle que la réunion au Cabinet était à la demande des organisations syndicales et fait savoir que son organisation n'est pas satisfaite de l'évolution du dossier car celle-ci reste en attente d'un arbitrage politique quant à la faisabilité de la mise en place du plan de titularisation tel que présenté au mois de juillet (en référence à la présentation de différents scénarios).

La directrice s'étonne de cette position considérant que la réunion de fin septembre avec le Cabinet a pour objectif, justement, de faire le point sur l'ensemble des travaux menés, dans leur globalité.

Carole Etienne-Boisseau précise qu'il s'agissait de la méthode partagée par tous conformément au mandat que le Cabinet a donné à la DGP le 17 mai 2016. De même, lors de la réunion au Cabinet le 26 juillet 2016, il a été rappelé que la réforme était un tout et que le groupe de travail était invité à continuer le travail mi-septembre sur les derniers textes à examiner avant une nouvelle réunion fin septembre.

La CGT-culture indique qu'il n'est possible d'apprécier les autres volets de la réforme qu'à l'aune du plan de titularisation. Par ailleurs, elle n'est pas en accord avec cette idée de « paquet global » considérant que les organisations syndicales pourraient être « Pour » le plan de titularisation, mais « Contre » certains textes tel que le décret relatif au chargé d'enseignement vacataire.

La CGT-culture rappelle avoir accepté les discussions en dehors de tout cadre réglementaire, en référence à l'accord de méthode négocié au ministère, afin de faire avancer ce dossier. Même si l'organisation syndicale reconnaît le travail réalisé par l'administration pour permettre les échanges, elle renouvelle son souhait d'un arbitrage politique rapide sur le plan de titularisation. Aussi, dans ce contexte, la CGT-culture indique que son organisation ne peut pas donner un avis sur les textes présentés ce jour, notamment sur le statut de chargé d'enseignement, et que ses représentants seront en position d'écoute sans débattre des propositions.

Christian-Lucien Martin procède alors à la présentation des deux projets de textes transmis aux membres du groupe de travail et inscrits à l'ordre du jour.

S'agissant du projet de décret relatif aux enseignants associés ou invités – modification du texte existant – les évolutions envisagées du texte concernent les aspects suivants (cf. support PowerPoint présenté en réunion transmis aux membres du groupe de travail) :

– Terminologie et cadre général :

Professeurs et MDC associés ou invités par référence au décret enseignant-chercheur

– Conditions pour le recrutement :

1° Expérience professionnelle (PR 9 ans ; MA 3 ans)

2° Un diplôme requis pour MDC ou PR

– Durée, distinction plein temps et mi-temps :

Associés plein temps de 6 mois à 3 ans, qui peut être renouvelé jusqu'à 6 ans maximum dans un établissement

Associés mi-temps : recrutement de 6 mois à 12 ans pour les MDC (ou 9)

recrutement de 6 ans à 12 ans pour les PR (ou 9)

(allongement de la durée globale pour tenir compte du mi-temps)

– Activité professionnelle principale requise pour mi-temps :

Durée pour invités : d'1 mois à 1 an

Nomination : l'autorité compétente (ministre) après avis favorable du CPS en formation restreinte

S'agissant du projet de décret relatif au chargé d'enseignement vacataire – création d'un texte – au regard des principales dispositions du décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur, les dispositions examinées pour le futur texte concernent les aspects suivants (cf. support PowerPoint présenté en réunion transmis aux membres du groupe de travail) :

– Conditions de recrutement des chargés d'enseignement :

Compétences dans les domaines culturel, scientifique ou professionnel

Activité professionnelle principale

– Catégorie particulière d'agents vacataires

– Modalités de recrutement :

Recrutement par le directeur après avis de l'instance pédagogique et scientifique en formation réduite

(Pas de procédure simplifiée)

– Temps de service maximal 96 H ETP + cadrage par instruction ministérielle

À l'issue de la présentation, la CGT-culture demande à la directrice de relancer le Cabinet sur la programmation d'un nouveau rendez-vous suite à la réunion tenue ce jour.

Il est également annoncé le report du CT commun des ENSA, initialement prévu le 12 octobre, au 18 octobre 2016.